

## En cas d'accident ou d'urgence médicale

Il est indispensable de se protéger, de protéger la victime et les autres manipulateurs et d'alerter les secours.

**L'alerte est capitale.  
Alerter le SAMU = 15**

### La chaîne de secours et des soins d'urgence :

- L'enseignant est le premier maillon de la chaîne de secours et des soins d'urgence en attendant l'arrivée des secours spécialisés.  
Les gestes de base sont enseignés dans les cours de secourisme : attestation de sauveteur secouriste du travail (SST).  
Le département de chimie invite fortement tous les personnels à suivre cette formation.

*La liste des SST est affichée sur chaque porte de salle d'enseignement*

En Sciences, il existe deux défibrillateurs : 1<sup>er</sup> étage Bat N, salle d'attente IUP  
et accueil RDC Bat C

- En salle de Travaux Pratiques de chimie, l'enseignant pourra être secondé par un personnel technique

**Trousse de secours** Bât D : salle D147 placard près de la porte d'entrée  
Bât J : salle J 105 devant le bureau

### ***Déclaration d'accident et formulaire prise en charge des soins***

*Toutes les infos sur l'intranet DRH*

BIATSS <http://www.univ-brest.fr/drh/menu/BIATSS/Personnels-IRTF/Imprimes>

Enseignants <http://www.univ-brest.fr/drh/menu/ENSEIGNANTS/Enseignants-non-titulaires/Imprimes>

*Imprimés différents si CDD de moins d'un an*

Etudiants : Cerfa n°14463\*01 [http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/formulaires/S6200.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/formulaires/S6200.pdf)

### **Les formulaires papiers sont également disponibles**

Personnels : auprès de la secrétaire du directeur de l'UFR Sciences ou de la DRH

Etudiants : auprès de la scolarité.

La déclaration doit être rédigée dans les 48 heures suivant l'accident.

# U3O CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT

Université Bretagne Occidentale

Douleurs à la poitrine – Inconscience – Respiration difficile – Saignement important –  
Fracture – Coupure – Entorse – ...

Toute personne témoin d'un accident, malaise ou urgence médicale doit :



**ALERTER**  
Ou faire alerter

Le SAMU en composant le **15**.

Préciser dans l'ordre suivant :

- Le nom et l'adresse de la composante
- Le lieu où se trouve(nt) la (les) victime(s) (bâtiment, étage, ...)
- La nature des lésions
- Le nombre de victimes

**Ne jamais raccrocher en premier.**

**Ne jamais laisser seule la victime.**

**Respecter les consignes données par le médecin du SAMU.**

**Ne bouger en aucun cas la victime, sauf danger majeur existant.**



**PRÉVENIR**

Un Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Liste des SST affichées dans les salles de cours et disponibles sur le site intranet <https://www.univ-brest.fr/hygiene-securite/menu/CONSIGNES>



**GUIDER**

Accueillir ou faire accueillir les secours.

*Si le SAMU préconise un transport par ambulance simple,  
les frais de transport seront pris en charge par l'UBO.*

## Informations



**LE MÉDECIN DE PRÉVENTION**  
SUMPPS  
02.98.01.83.67



**TROUSSES DE PREMIERS SECOURS**  
... disponibles dans les accueils et la plupart des laboratoires et services.